

RAPPORT SUR LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI N°2014-173 DU 21 FÉVRIER 2014 DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION URBAINE

25 novembre 2017



N° 3735

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 mai 2016.

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

en application de l'article 145-7 du Règlement

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

*sur la mise en application de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014
de programmation pour la ville et la cohésion urbaine*

ET PRÉSENTÉ PAR

M. FRANÇOIS PUPPONI et M. MICHEL SORDI

Députés

Ce rapport offre surtout une première évaluation de la nouvelle politique de la ville, deux ans après la loi qui l'a réformée, et un an après la signature des premiers contrats de ville 2015/2020. Parmi les aspects positifs, le redécoupage des quartiers prioritaires, et le pilotage intercommunal des contrats de ville. Plus problématique, la " valeur inégale " des contrats de ville dont les derniers ont été signés fin 2015 et les engagements financiers qui doivent être précisés. Le rapport attire aussi l'attention sur la participation citoyenne qui doit être accrue et fait un point sur le pilier urbain des contrats de ville avec le nouveau programme de rénovation urbaine.

- **Emplacement** : Accueil > Publications et Ressources > Les documents, rapports et textes officiels > Rapports officiels >
- **Adresse de cet article** :
<https://www.professionbanlieue.org/Rapport-sur-la-mise-en-application-de-la-loi-no2014-173-du-21-fevrier-2014-de>